



## **Associations en transition**

**APPEL À PROJETS 2024**

**Pour des initiatives de transition sociale, écologique et  
participative dans la Région de Bruxelles-Capitale**

## Objectif de l'appel

La Commission communautaire française souhaite soutenir des projets qui, dans le cadre de ses compétences, s'inscrivent dans une démarche de transition sociale-écologique et participative à Bruxelles.

Dans cet appel, il faut comprendre la transition dans un contexte écologique et social, il s'agit de passer d'une situation contemporaine marquée par des trajectoires insoutenables à un état d'équilibre caractérisé par l'équité et la soutenabilité vis-à-vis des générations présentes mais aussi des générations futures. Il s'agit principalement de répondre aux problématiques liées au changement climatique et à la finitude des ressources en favorisant **l'autosuffisance au niveau local** et le développement de **modèles alternatifs** adaptés aux contextes locaux et portés par les communautés.

Les dérèglements climatiques ont déjà et auront des **impacts importants** sur la vie quotidienne. Les moins responsables de ces dérèglements – **les personnes précarisées**, vulnérables – sont **les plus touchés**. Il est non seulement nécessaire de faire en sorte de **réduire** le plus possible les causes mais il faut également en **supporter les conséquences** déjà observables.

Son impact nous oblige à repenser notre manière de vivre en adoptant un mode de vie plus local et plus résilient. Cette adaptation ne peut pas se faire uniquement dans une optique top-down, il sera nécessaire d'impliquer au maximum les citoyens dans une **démarche la plus participative** possible.

Cette prise de conscience doit se faire dans tous les aspects la vie quotidienne des Bruxellois-es y compris au sein des compétences exercées par la Commission communautaire française.

Aussi, les projets soutenus dans le cadre de cet appel auront pour objectif de répondre aux besoins des Bruxellois-es dans les matières qui relèvent des compétences de la Commission communautaire française et ils intégreront dans leurs pratiques la nécessité d'opérer à Bruxelles une transition écologique.

Les projets soutenus seront ainsi autant d'expériences nécessaires et instructives sur la question de comment les associations soutenues par la Commission communautaire française pourront adapter leurs fonctionnements face aux défis de demain.

La transition sociale, écologique et participative à Bruxelles doit être menée sur des dimensions interdépendantes : **l'écologie, le social et la participation**.

**Un projet facilitateur** pourra également être désigné. Son rôle sera de fédérer les projets et les autres acteurs de la transition.

## Quels projets ?

### Les matières concernées par cet appel qui relèvent des compétences de la Commission communautaire française

Les projets soutenus auront pour finalité d'apporter une réponse à des problématiques relevant des matières pour lesquelles la CoCoF est compétente. La liste ci-dessous reprend ces matières<sup>1</sup>

- **La promotion de la santé**
- **Les familles**
- **Les droits de l'enfance**
- **L'enseignement**
- **La formation professionnelle**
- **Les personnes handicapées**
- **L'action sociale**
- **La santé**
- **La cohésion sociale**

Quelle que soit la compétence, le projet aura un impact direct et positif sur des Bruxellois-es.

### La dimension transition écologique

Les projets soutenus devront favoriser les changements en faveur d'un mode de vie plus local et plus durable. Ils contribueront à l'augmentation de la résilience, en favorisant l'autosuffisance, les productions locales et un mode de vie plus sobre.

Les projets soutenus devront tendre, dans leur pratique quotidienne vers une ou plusieurs des préoccupations suivantes :

- Réduire l'utilisation des énergies fossiles. La mobilité douce sera favorisée
- Favoriser les transformations douces, la récupération des eaux et la verdurisation des espaces
- Favoriser l'alimentation locale et durable
- Réduire la production de déchets
- Acquérir du matériel recyclé, réparer/recycler le matériel usité
- Valoriser le travail manuel et artisanal.

### La dimension sociale

Les projets soutenus devront être inclusifs, ils favoriseront le lien entre tou-tes les habitant-es de Bruxelles. Une attention particulière sera donnée aux publics précarisés. En effet, il est nécessaire qu'ils soient parties prenantes de la transition mais aussi qu'ils en soient les premiers bénéficiaires.

Les projets devront favoriser au moins l'un des éléments suivants :

- Soutien d'initiatives de quartiers existantes ou non
- Inclusion de tou-tes les Bruxellois-es avec une mixité la plus large possible
- Conscientisation face aux enjeux de la transition. (événements, formations...)

---

<sup>1</sup> Des informations complémentaires sur ces matières et sur des exemples de projets qui sont soutenus par la Commission communautaire française peuvent être trouvées sur [le site de l'administration](#).

- Soutien à des publics précarisés (ex : familles monoparentales, sans abris, migrants, jeunes, femmes VIF, demandeurs d'emploi...)

## La dimension participative

Les projets soutenus devront être sensibles à la participation démocratique dans la gestion de leur projet. Les processus de réflexion, de brainstorming et de prises de décision seront les plus participatifs possibles. Cela veut dire que les Bruxellois-es, dans leur diversité, en tant qu'expert-es du vécu, doivent être représentés dans les lieux de concertation des différentes étapes d'avancement des projets afin que les projets suscitent l'engouement et l'adhésion du public.

Les projets devront tendre vers les pratiques suivantes :

- Favoriser la consultation avec les habitants concernés du quartier dans lequel le projet a lieu au sujet de leurs attentes
- Multiplier les occasions de concertation avec les volontaires du quartier désirant s'impliquer dans le projet afin de valoriser l'expertise du terrain.
- Encourager les partenariats avec le maillage associatif local et les comités de quartiers pour mobiliser un maximum de personnes
- Mettre en place des processus de co-création avec les volontaires concernés.

## La dimension « égalité des genres »

Les projets soutenus incluront également la dimension du genre. Les sciences sociales nous enseignent que les femmes et minorités de genre sont les 1ères victimes de dérèglements climatiques. Alors qu'elles sont en moyenne moins responsables et contribuent davantage au bien commun. Diverses charges et rôles stéréotypés pèsent davantage sur les femmes et minorités de genre. L'égalité des genres est donc un élément essentiel au sein d'une transition sociale, écologique et participative.

Par égalité des genres, nous visons tout projet ayant pour objectif de

- Prévenir ou combattre activement les stéréotypes de genre, le sexisme ou les violences à l'égard des femmes et minorités de genre
- Augmenter l'émancipation, l'autonomie, la visibilité, la responsabilité ou la participation des femmes et minorités de genre
- Réduire les charges pesant sur les femmes et minorités de genre, en impliquant davantage les hommes.

## En résumé

Pour être éligible un projet devra :

- ✓ Avoir comme objectif de répondre à un ou plusieurs besoins des Bruxellois-es dans le cadre des compétences de la CoCoF concernées par cet appel. Cette réponse sera concrète et impactera positivement des Bruxellois-es.
- ✓ Adopter des pratiques qui répondent à chacune des dimensions écologique, sociale et participative.

## Le projet facilitateur

Ce projet unique aura pour objectif, dans le respect des trois dimensions précitées :

- Le partage d'expériences entre les porteurs de projets par la réalisation d'ateliers ou autre activité fédératrice
- La création de synergies entre les projets et avec les acteurs de la transition sociale-écologique à Bruxelles
- La dissémination des pratiques de transition dans les ASBL soutenues par la Commission communautaire française.

## Quel soutien ?

La Commission communautaire française prévoit pour cet appel à projet un budget de 320.000 €.

2 types des projets pourront être soutenus.

GRAND PROJET : trois grands projets pourront être soutenus à hauteur de 50.000 €.

- Ces grands projets devront être menés par au moins deux associations différentes.
- Ces projets seront le fruit d'une réelle mise en commun des compétences et des champs d'action des différentes associations parties-prenante.
- Ils dépasseront le cadre des activités habituelles des associations et présenteront une approche originale, novatrice, qui favorisera les synergies, le mélange des publics et le partage d'expériences.
- Pour être sélectionnés, les porteurs de projet devront démontrer que la plus-value du projet dépasse la simple addition de leurs activités quotidiennes.
- Ces grands projets pourront être soutenus à hauteur de 50.000 € qui seront répartis entre les associations porteuses. La répartition pourra être fixée par les associations, mais une même association ne pourra pas obtenir plus de 60 % de l'enveloppe totale.

PROJET : des projets pour un montant maximum de 20.000 € pourront aussi être soutenus.

Chaque ASBL peut déposer autant de projets qu'elle veut, mais un seul projet sera retenu, toute catégorie confondue.

Les dépenses admissibles au titre de l'intervention de la Commission communautaire française sont reprises en annexe de ce document.

## A qui s'adresse cet appel à projet ?

A toute ASBL éligible pour bénéficier de subsides de la Commission communautaire française.

## Quels sont les critères de recevabilité des candidatures ?

Pour qu'une candidature soit recevable, elle doit se faire via le formulaire prévu. Il devra être complet et accompagné de ses annexes (le bilan et comptes de l'exercice précédent, les statuts, une attestation bancaire de l'ASBL et le rapport d'activités de l'exercice précédent).

Seuls les projets ayant pour cadre la Région bruxelloise pourront être soutenus.

Seuls les projets pouvant clairement être rattachés à une ou plusieurs compétences de la Commission communautaire française reprises dans cet appel pourront être soutenus.

En cas de sélection, la période de validité des pièces justificatives démarrera le 1<sup>er</sup> septembre 2024 (fin de la période de subventionnement des projets en cours).

## Quels sont les critères de sélection ?

Les projets seront examinés par un jury. Celui-ci sera composé par un représentant de la Ministre-Présidente de la Commission communautaire française qui jouera un rôle d'observateur, de deux représentants de l'administration, et de deux représentants de la société civile dont le rôle sera de délibérer sur le choix des projets soutenus.

Pour sélectionner les projets éligibles le jury tiendra compte des critères suivants :

- ✓ La prise en compte de la dimension sociale
- ✓ La prise en compte de la dimension écologique
- ✓ La prise en compte de la dimension participative
- ✓ La prise en compte de la dimension d'égalité des genres
- ✓ La crédibilité opérationnelle
- ✓ La créativité du projet et son adaptation au contexte local

Pour chaque critère une note de 1 à 10 sera attribuée. Pour être pris en compte, les projets devront avoir pour chaque critère une note de minimum 6/10.

Le classement global sera réalisé en totalisant les points de chaque projet qui auront une note globale sur 50. Les projets ayant obtenus le plus grand nombre de points seront sélectionnés par ordre décroissant jusqu'à épuisement des crédits disponibles.

## Comment participer ?

Les formulaires de candidature sont disponibles sur le [site internet de l'administration](#)

Le formulaire et ses annexes doivent être renvoyés par mail à l'adresse suivante : **boite générale [aap.transition@spfb.brussels](mailto:aap.transition@spfb.brussels) avant le 15 avril 2024 23h59.**

Chaque candidature recevra un accusé de réception de la part de l'administration. Sans accusé de réception, la candidature n'est pas considérée comme reçue.

Pour toute autre information, vous pouvez contacter Eric NICOLAS, membre de l'administration de la CoCoF, [enicolas@spfb.brussels](mailto:enicolas@spfb.brussels) en charge de l'appel à projet, par téléphone via +32 2 800 82 58.

## Calendrier

Le calendrier de l'appel à projet est le suivant

- 7 mars 2024 : passage en Collège du règlement
- 15 mars 2024 : lancement de l'appel et ouverture des candidatures
- 15 avril 2024 : date limite pour la réception des candidatures
- 30 avril 2024 : réunion du jury
- 2ème semestre 2024 : passage par le nouveau Collège des résultats et attribution des subventions
- Période de validité des pièces justificatives : 1er septembre 2024 au 31 août 2025

## Annexes

### Frais éligibles

- A adapter/modifier en fonction des besoins pour le projet

Frais éligibles	Pièces éligibles	Informations additionnelles*
<b>Activités et animation</b>		
Activités (billets d'entrée, etc.)	tickets	preuves de paiements
Animation (matériel pédagogique, etc.)	factures, tickets	preuves de paiements
<b>Location et charges</b>		
locations permanentes	reçu ou autre preuve de paiement	preuves de paiements et bail
locations ponctuelles	facture, convention	preuves de paiements
charges (gaz, électricité...)	facture	preuves de paiements
assurances (incendie, vol...)	avis de paiement	preuves de paiements et contrat d'assurance
entretien	factures	preuves de paiements
<b>Promotion et publication</b>		
frais de réalisation	factures	preuves de paiements et contrat si existe

frais d'impression	factures	preuves de paiements et contrat si existe
frais de distribution	factures	preuves de paiements et contrat si existe
réceptions, relations publiques	factures	preuves de paiements et contrat si existe
droits d'auteur	factures	preuves de paiements
<b><u>Administratif</u></b>		
petit matériel (consommable) : fardes, classeurs, élastiques, trombones, Bic...	facture, tickets (mentionner le libellé)	preuves de paiements
fournitures et documentation (livres, cd didactiques...)	facture, tickets (mentionner le libellé)	preuves de paiements
Fournisseur téléphone, internet...	facture	preuves de paiements
frais postaux	récépissé, tickets	preuves de paiements
photocopies	Tickets (mentionner le libellé)	preuves de paiements
maintenance (photocopieur, fax...)	factures	contrat si existe
frais de gestion (y compris pour le secrétariat social)	facture	preuves de paiements et contrat si existe
assurances	avis de paiement	preuves de paiements et contrat
<b><u>Frais de Déplacements (pour raison de service)</u></b>		
location ponctuelle	factures	preuves de paiements
carburant	factures, tickets (mentionner le libellé)	preuves de paiements
assurances, taxes	avis de paiement, extrait de rôle	preuves de paiements
transport public (tram, métro, bus et SNCB)	Tickets (mentionner le libellé)	
transport privé (véhicule personnel)	tableau de forfait KM	preuves de paiements
<b><u>Frais d'organisation spécifique</u></b>		
Logistique	factures	preuves de paiements
Catering	factures	preuves de paiements
<b><u>Sous-traitance, honoraires, etc.</u></b>		
Honoraires (avocat, comptable, notaire...)	note ou factures	preuves de paiements, 325.50, convention
Vacataires (hors salariés et hors bénévoles)	note ou factures	preuves de paiements, 325.50, convention
Défraiement de bénévoles	déclaration de créance détaillée et signée par le bénéficiaire et l'association (hors salariés et hors vacataires)	preuves de paiements
<b><u>Personnel</u></b>		



<b>1. Avec secrétariat social (Hors frais de gestion)</b>		
rémunération	comptes individuels détaillés mensuellement avec l'ONSS patronal, fiches de salaire	preuves de paiements
assurance légale	avis de paiement, factures	preuves de paiements
médecine du travail	avis de paiement, factures	preuves de paiements
vêtements de travail	factures	preuves de paiements
frais de déplacement domicile-travail	comptes individuels, fiches de salaire	preuves de paiements
<b>2. Sans secrétariat social</b>		
rémunération	fiches	preuves de paiements
assurance légale	avis de paiements	preuves de paiements
médecine du travail	avis de paiement, factures	preuves de paiements
vêtements de travail	factures	preuves de paiements
frais de déplacement domicile-travail	comptes individuels, fiches de salaire	preuves de paiements
<b><u>Frais d'investissements</u></b>		
achats de Matériels (limité à 15% du subsidé) informatique, mobilier de bureau, atelier...	tableau d'investissement + factures	preuves de paiements

**\*Remarque: une preuve de paiement est un extrait de compte, un reçu, une facture acquittée.**

# Commission Communautaire française

DIRECTION DE L'ADMINISTRATRICE GENERALE

Secrétariat général

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles

**Formulaire de demande de subvention dans le cadre de  
l'appel à projets en transition sociale-écologique**

**ANNEE 2024**

**A INTRODUIRE POUR LE 15 avril AU PLUS TARD**

NOM DE L'ASSOCIATION : ...

Titre du projet : ...

Montant : ...

Décrivez votre projet en quelques mots :

**Annexe à joindre à ce formulaire :** le budget prévisionnel détaillé avec les montants par poste, le bilan et comptes de l'exercice précédent, les statuts, une attestation bancaire de l'ASBL et le rapport d'activités de l'exercice précédent.

## PARTIE I : IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

### A. COORDONNEES GENERALES

Nom de la structure :

Numéro d'entreprise / TVA :

Date de publication au Moniteur Belge :

Y-a-t-il eu des changements récents dans les statuts (si oui, joindre statuts modifiés) :

Numéro du compte bancaire\* (sur lequel sera versée la subvention) :

B	E			-						-					-			
---	---	--	--	---	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	---	--	--	--

\*Joindre un bulletin de virement barré ou une attestation bancaire.

#### Assujettissement à la TVA :

Votre association est-elle assujettie à la TVA ?                      Oui / Non

Cession de créance :

Dans le cas où l'association compte procéder (ou a procédé) à une cession de créance, celle-ci s'engage à tenir le service de l'administration informé de l'organisme financier bénéficiaire ainsi que du n° de compte bancaire.

#### Adresse du siège social :

Rue et n° :

Code postal et commune :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

**Autres sièges d'activités (si des activités dans le cadre du projet ne se déroulent pas à l'adresse principale) :**

Rue et n° :

Code postal et commune :

Téléphone :

Fax :

Courriel

## **B. RESPONSABLES DU PROJET**

Nom :

Téléphone :

Courriel :

## **PARTIE III : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION, MISSIONS, OBJECTIFS ET ACTIVITES**

**Qui êtes-vous ?**

**Quels sont les objectifs et missions poursuivis par votre ASBL ?** (Vous pouvez joindre une annexe)

Quelles sont les activités pratiquées en 2022 ? (Vous pouvez joindre une annexe)

1) Vos activités régulières :

2) Vos activités ponctuelles :

## **PARTIE IV : LE PROJET**

### **A. LA DESCRIPTION DU PROJET (contenu, objectifs et motivation)**

### **B. PLANNING DU DEROULEMENT DU PROJET (Durée dans le temps, lieu, dates, etc.)**



## D. ESTIMATION BUDGETAIRE (coût du projet, source des différents financements)

### Sources de financement du projet :

Sources de financement du projet	Type de frais sollicités	Montant
Subvention demandée à la CoCoF Secteur :		
Subventions demandées à d'autres autorités publiques (Commune, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale...)		
Fonds privés (fondations, dons...)		
Autres		

- A adapter/modifier en fonction des besoins pour le projet
- Indiquer les montants pour chaque poste

Postes des dépenses	Montant €	Proposition de prise en charge par la CoCoF
<b><u>Activités et animation</u></b>		
Activités (billets d'entrée, etc.)		
Animation (matériel pédagogique, etc.)		
<b><u>Location et charges</u></b>		
locations permanentes		
locations ponctuelles		
charges (gaz, électricité...)		
assurances (incendie, vol...)		
entretien		
<b><u>Promotion et publication</u></b>		
frais de réalisation		
frais d'impression		
frais de distribution		
réceptions, relations publiques		
droits d'auteur		
<b><u>Administratif</u></b>		
petit matériel (consommable) : fardes, classeurs, élastiques, trombones, Bic...		



fournitures et documentation (livres, cd didactiques...)		
Fournisseur téléphone, internet...		
frais postaux		
photocopies		
maintenance (photocopieur, fax...)		
frais de gestion (y compris pour le secrétariat social)		
assurances		
<b><u>Frais de Déplacements (pour raison de service)</u></b>		
location ponctuelle		
carburant		
assurances, taxes		
transport public (tram, métro, bus et SNCB)		
transport privé (véhicule personnel)		
<b><u>Frais d'organisation spécifique</u></b>		
Logistique		
Catering		
<b><u>Sous-traitance, honoraires, etc.</u></b>		
Honoraires (avocat, comptable, notaire...)		
Vacataires (hors salariés et hors bénévoles)		
Défraiement de bénévoles		
<b><u>Personnel</u></b>		
<b>1. Avec secrétariat social (Hors frais de gestion)</b>		
rémunération		
assurance légale		
médecine du travail		
vêtements de travail		
frais de déplacement domicile-travail		
<b>2. Sans secrétariat social</b>		
rémunération		
assurance légale		
médecine du travail		

vêtements de travail		
frais de déplacement domicile-travail		
<b><u>Frais d'investissements</u></b>		
achats de Matériels (limité à 15% du subside) informatique, mobilier de bureau, atelier, ...		

**Montant total du soutien sollicité dans le cadre de l'appel à projet ?**

**Utilisation prévue du soutien octroyé dans le cadre de cet appel à projet**

**Bruxelles, le**

**NOM, Prénom :**

**Fonction :**

**Signature :**